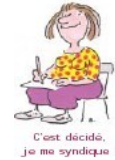




112



SNUipp65 BP 841 65008 Tarbes Cedex
Siège : école Jules Ferry 5 Rue André Breyer à Tarbes
Tel : 05 62 34 90 54 Fax : 05 62 34 91 06
Email : snu65@snuipp.fr Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

voici un compte-rendu rapide du CTA du 12 janvier au Rectorat, le compte-rendu détaillé vous parviendra ultérieurement. Ci-dessous, seules les questions 1er degré sont mentionnées. (en rouge mes commentaires ou ajouts) et en pj la circulaire parue hier au BO concernant les écoles situées en zone de montagne.

après les déclarations liminaires de chaque organisation syndicale (FSU, SGEN-CFDT et SE-Unsa), le Recteur répond brièvement en arguant du contexte général de la dette publique et du nécessaire effort de solidarité nationale demandé aux Services Publics pour participer à la réduction de cette dette.

concernant le 1er degré dans l'académie de Toulouse

le contexte académique :

l'administration constate une poussée des effectifs en Haute-Garonne, Tarn et Garonne et Tarn, et une baisse dans les autres départements (Ariège, Aveyron, Gers, Lot et Hautes-Pyrénées). Elle s'est donc placée en situation de répartir les "moyens" en tenant compte de ces éléments et de la spécificité des territoires du point de vue de la démographie et d'indicateurs socio-économiques dont nous n'avons pas eu communication.

le Recteur précise également qu'il est contraint par le cadrage ministériel de répartir les retraits d'emplois entre postes classe et postes hors la classe de façon à atténuer l'impact de ces mesures en terme de fermetures de classes (annonce présidentielle).

Il a séparé impérativement les "dotations" classe et hors la classe pour chaque département, avec une cloison étanche entre les 2 "dotations".

Il a donc décidé de se mettre en conformité avec la circulaire RASED de juillet 2009 : affectation des RASED à une circonscription ; elle est déjà en œuvre dans notre département avec des antennes locales du RASED de circonscription rattachées à une école, donc un secteur.

Il a donc donné consigne aux IA qui ne l'avaient pas fait, d'optempérer.

Cependant, rien ne précise le nombre de personnels constitutif du RASED de circonscription si ce n'est qu'il doit être a minima composé d'1 psychologue, d'1 maître G et d'1 maître E.

Chaque IA a la possibilité de choisir dans chaque enveloppe les postes qu'il ferme, il n'y a pas de cadrage académique sur ce point.

Après échange avec les organisations syndicales, le Recteur précise que les IA ne peuvent pas toucher aux postes de psychologues scolaires (pas de précision sur les postes de psychologues vacants).

Il indique également qu'un IA peut choisir de renforcer le RASED sur les secteurs difficiles (Eclair, RRS, RAR) ou qu'il juge tels.

A la question du SNUipp.FSU concernant les Zones de Revitalisation Rurale et les zones de montagne qui sont traitées de manière diverses selon les départements, le Recteur précise qu'il n'a pas vu la nécessité de faire une circulaire académique, la circulaire "écoles situées en zone de montagne" du MEN qui vient de paraître, suffisant à son sens. Les IA ont

donc une certaine marge d'appréciation sur ce point.

Le SNUipp.FSU a rappelé la situation de contentieux dans le 65 sur le comptage des enfants de 2 ans dans les effectifs carte scolaire en ZRR. Le SG adjoint du Recteur n'a pu qu'essayer de faire un distinguo entre classe maternelle et classe unique pour défendre le non comptage des enfants de 2 ans. Le Code de l'Education prévoit en effet que "l'accueil des enfants de 2 ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne. En l'absence d'école ou de classe maternelle, les enfants de 5 ans dont les parents demandent la scolarisation sont admis à l'école élémentaire dans une section enfantine".

Le SNUipp.FSU est revenu sur le fond de la question soumise au CTA. Il souligne que l'Etat poursuit sa politique de démantèlement des Services Publics et en particulier celui de l'école publique. Sous couvert de modernisation, nous assistons à un recul, jamais connu à ce jour, de l'ambition éducative du pays. Alors que toutes les études et analyses montrent l'échec de cette politique, l'Etat persiste dans la même voie.

En période électorale, les suppressions de classe créant des mobilisations larges de tous les partenaires de l'école, le Président de la République n'a pas souhaité prêter le flanc à ces réactions, c'est pourquoi les postes "hors la classe" moins visibles par le grand public sont ciblés prioritairement.

De là à imaginer que le recul en 2008 du MEN au sujet des RASED a été calculé pour qu'ils soient supprimés en cette période électorale ...

Dans tous les cas, après avoir détérioré les moyens généraux de l'enseignement public, il brise ce qui restait de qualitatif dans notre système éducatif : l'aide spécialisée aux élèves en difficulté, les intervenants en LVE et les Conseillers Pédagogiques de spécialité. **Dans le 65, l'IA n'a plus beaucoup de choix puisque nous cumulons la perte de 70 postes depuis 2007, que les intervenants et postes LVE ainsi que les CP de spécialité sont déjà passés à la trappe...**

C'est la régression organisée vers le dispositif dont le siècle passé a essayé de sortir : 1 classe pour 1 maître, celui-ci étant son propre et unique recours en cas de difficulté.

Dans les propos du Recteur, **je dois souligner également la dérive consistant à médicaliser la difficulté scolaire et l'externalisation de sa prise en charge vers le secteur privé : "il existe des spécialistes de ces questions à l'extérieur de l'EN : les médecins, (blanc), auxquels les familles peuvent faire appel"** selon lui.

Et le Secrétaire Général du Rectorat d'annoncer, pour les collègues en difficulté, la mise en place d'une cellule d'aide et d'accompagnement qui sera positionnée auprès de la DRH en voie de création.

Ce qui nous aidera beaucoup pour la prise en charge de nos élèves.

Le Recteur précise ensuite que les maîtres G et E auront surtout un rôle de conseil et d'accompagnement des collègues, mais qu'ils continueront la prise en charge des élèves qui connaissent de graves difficultés.

Le SNUipp.FSU lui a fait remarquer qu'avec les moyens actuels ils ne pouvaient déjà pas répondre à toutes les demandes qui leur sont adressées, et que nous ne voyons pas comment ils pourraient faire mieux avec des secteurs étendus à la totalité d'une circonscription **(autour de 3500 élèves dans le 65 en moyenne par circo).**

cordialement
joëlle noguère



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, **ensemble** on les défend !

